Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260205-12_02_2026-DE

SEANCE DU 05 février 2026

Le cinq février deux mille vingt-six, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la Mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 27 janvier 2026	
Présents :	Claude PIRIOU	Alexandre LE DANTEC
	Laure ROPERS	Gérard LE CABEC
	Arnaud LE BRAS	Claude HAMON
	Eric MORDELET	Guirec SCOLAN
	Odile HERVE	Joël PIRIOU
		Clet LE NORMAND
Absents excusés :		
Absents :		
Pouvoirs :		
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Arnaud LE BRAS	

N° 12.02.2026 : Mise à jour de la convention de groupement de commandes pour l'achat d'énergies – Autorisation de signature :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies coordonné par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE22), à laquelle la commune adhère
Vu l'avenant n°2 à ladite convention, approuvé le 19 décembre 2025 par le Comité syndical du SDE22 ;

Considérant que cet avenant a pour objet :
- de préciser les modalités d'identification des membres du groupement,
- de mettre à jour les engagements respectifs du coordonnateur et des membres,
- d'actualiser les dispositions relatives aux frais d'adhésion,
- et d'intégrer des clauses relatives à la protection des données à caractère personnel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies coordonné par le SDE22 ;

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Claude PIRIOU

MAIRIE DE SAINT-CLET 22260

Le Secrétaire de séance,
Arnaud LE BRAS